

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

### SALLE DU CONSEIL COMMUNAL - HÔTEL DE VILLE

Mardi 5 mai 2026 à 20H00

---

**Présidence** : Elsa Bonhert Deprez, Présidente

La Présidente ouvre la 24<sup>ème</sup> séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 5<sup>ème</sup> de son mandat. Elle souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, au représentant de la presse ainsi qu'au public nombreux ce soir et particulièrement aux enfants qui sont venus assister aux discussions de ce soir.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Alexandre Anthonioz
- Pierre-Alain Bohnenblust
- Nicole Egli Anthonioz
- Anita Ehrler
- Colin Grand
- Florian Probst
- Nicole Scheidt
- Elias Traby

**47 conseillères et conseillers** sont présents.

La Présidente ouvre la discussion sur le PV de la séance du Conseil du 3 mars 2026, sous la présidence de Madame Elsa Bonhert Deprez.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

**Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2026 est adopté par 45 voix et 1 abstention.**

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour suivant :

#### **1. Communications**

a) du Bureau,

b) de la Municipalité.

#### **2. Rapports des commissions**

a) Pétition « Pour avoir un toit, des bancs et des tables pour le goûter » dans la cour de l'Ochette,

b) Préavis No 106/26, Intentions de la Municipalité pour la création d'un futur Pôle muséal,

# Conseil communal de Moudon

---

- c) Préavis No 107/26, Modification des statuts de l'Association intercommunale du SDIS Haute-Broye,
- d) Préavis No 108/26, Demande d'un crédit d'investissement de CHF 671'000.- pour le réaménagement du parking public sur la parcelle communale n°450–Ancien Stand,
- e) Préavis No 109/26, Demande d'un crédit d'étude de CHF 121'000.- pour le projet d'exécution de l'étape I de la réfection de chemins d'améliorations foncières (AF).

### **3. Propositions individuelles**

### **4. Organisation du Bureau du Conseil communal 2026/2027 (discussion à huis clos).**

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

## **1. Communications**

### **a) du Bureau**

- Le Bureau s'est réuni le mardi 24 mars dernier, avec pour tâche de nommer les commissions ad hoc pour l'étude des préavis présentés ce soir.
- Le gros sujet de ces 2 derniers mois a été les élections communales. Ça a été pour la Présidente une sacrée expérience, de préparer ces élections, avec l'aide de toute l'équipe du Greffe, et de mener à bien la journée du 8 mars. 21 personnes étaient présentes, et chacune a participé, selon les indications données, au processus. Elle réitère ses remerciements sincères à toutes les personnes impliquées.
- Le processus de recrutement de la nouvelle secrétaire a suivi son cours. Le secrétaire municipal, le responsable RH et la Présidente du Conseil ont travaillé ensemble. Ils ont reçu 5 dossiers, 1 sortant du lot sur plusieurs points. La Présidente a le plaisir d'annoncer ce soir que le Conseil communal aura une secrétaire "en puissance", puisqu'elle devra être formellement nommée par le nouveau Conseil communal, sous la houlette de Madame la Préfète, lors de la séance d'assermentation du 15 juin. Il s'agit de Mme Céline Monnin, qui vit à Lucens avec sa famille, après avoir passé quelques années à Moudon. Elle a 35 ans et travaille en tant que collaboratrice administrative à l'Etat de Vaud. Madame Monnin saura mettre ses qualités et compétences au service du Bureau et du Conseil, afin d'assurer une transition aussi sereine que possible, avec une petite touche de nouveauté !
- les personnes élues pour la nouvelle législature recevront prochainement l'invitation à la cérémonie d'assermentation. La date a été fixée par la Préfecture. Celle-ci aura donc lieu lundi 15 juin, à 19h30, à Saint-Etienne. Madame la Préfète présidera à l'assermentation de la nouvelle Municipalité, à l'installation du nouveau Conseil Communal, à la nomination de la Présidence du Conseil et de la nouvelle secrétaire. Ces deux personnes entreront directement en fonction pour procéder aux élections du reste du Bureau ainsi que des commissions permanentes et délégations communales. Les chef.fe.s de groupe recevront prochainement la liste à jour des commissions permanentes et délégations communales, afin que chaque groupe puisse s'organiser. Cette cérémonie est publique.

## Conseil communal de Moudon

---

- Initialement, ce même lundi 15 juin devaient se tenir les séances de groupes du PLR et des Vert.e.s. Celles-ci seront donc déplacées au mardi 16, en même temps que les séances du PS et de l'EM. Les salles seront communiquées en temps voulu.
- Le Bureau prend note des démissions de Monsieur Roger Müller et Monsieur Elias Traby. La Présidente prie le groupe PLR de proposer, pour la prochaine séance du CC, un ou une remplaçant.e à la délégation AISMLE
- Pour terminer, quelques rappels techniques : la Municipalité s'exprime sans le micro-main, fort et distinctement. / de même pour les rapportrices et rapporteurs de commissions. / les membres du CC utilisent le micro-main, en le plaçant très près de la bouche.

### **b) de la Municipalité**

#### **Communication No 32-26**

**Bouclément : préavis No 70/24 – Demande d'un crédit de CHF 238'000.- pour l'achat d'une balayeuse électrique au service de voirie et des espaces verts**

Le Municipal Gzim Rama donne lecture de la communication citée ci-dessus qui présente un solde du crédit accordé de CHF 726.13.

#### **Communication No 33-26**

**Bouclément : préavis No 15/22 – Demande de crédit de CHF 61'600.- pour l'installation d'un contrôle d'accès à la déchetterie sise en Bronjon**

La communication est lue par le Municipal Gzim Rama et elle est présentée avec un solde du crédit accordé de CHF 2'149.14.

#### **Communication No 35-26**

**Bouclément : préavis No 36/23 – Demande d'un crédit de CHF 478'000.- pour le remplacement de la passerelle des Illettes**

Le Municipal Gzim Rama donne lecture de la communication No 35/26 qui présente un solde du crédit accordé de CHF 77'059.45

#### **Communication No 36-26**

**Bouclément : préavis No 69/24 – Demande d'un crédit de CHF 59'000.- pour la modernisation du système de conduite du réseau d'eau RITOP**

Le Municipal Gzim Rama donne lecture de la communication citée ci-dessus qui présente un solde du crédit accordé de CHF 184.94.

#### **Communication No 37-26**

**Bouclément : préavis No 62/20 – Demande d'un crédit de CHF 250'000.- pour le remplacement de fenêtres au collège de l'ancienne Ochette**

# Conseil communal de Moudon

---

Le Municipal Roger Müller donne lecture de la communication citée ci-dessus qui présente un dépassement du crédit accordé de CHF 12'397.-.

Le changement des fenêtres de l'ancien bâtiment de l'Ochette s'est déroulé jusqu'à la rédaction du préavis par phase, sur plusieurs budgets et plusieurs années. Finalement, il a été décidé de changer les fenêtres restantes en une seule fois en obtenant les crédits nécessaires par le préavis 62/20. Lors des travaux, il s'est avéré que les fenêtres changées avant le préavis avaient soufferts. Il fallait les traiter et les repeindre, ce qui n'avait pas été prévu dans le préavis et a généré des coûts supplémentaires.

## 2. Rapports des commissions

### a) Pétition pour avoir un toit, des tables et des bancs pour les goûters dans la cour de l'Ochette

Rapporteur de la commission des pétitions : Monsieur Willy Blaser

Concernant la procédure et en vertu de l'article 65 du règlement du Conseil communal, la commission des pétitions a reçu une délégation des pétitionnaires qui sont venus avec leurs parents, car les signataires, qui sont au nombre de 216 personnes, sont majoritairement des élèves du collège de l'Ochette. Ces 4 enfants ont expliqué de manière très claire leur demande et leurs besoins, tout cela avec une maquette très bien illustrée.

La Commission a été agréablement surprise par leur manière très claire et convaincante de s'exprimer. Elle leur a également transmis qu'elle n'a pas le pouvoir de décision sur un tel sujet, mais uniquement le rôle de la validation de ladite pétition.

Après cet entretien riche en partages et en émotion, la Commission, à l'unanimité des membres, ne peut que valider cette pétition dont les termes sont très corrects et respectent formellement les règles d'une pétition selon l'article 64 du règlement du Conseil communal.

La Commission prend en considération cette pétition et la transmet directement à la Municipalité, cette demande étant de compétence municipale.

La Présidente demande à la Municipalité de tenir au courant le Conseil communal des suites qui seront données.

Le Municipal Roger Müller informe que ce projet verra le jour après la fin de l'année scolaire. En effet, le Municipal ne cache pas que la Municipalité avait déjà prévu de faire quelque chose mais il y a des normes à respecter par rapport aux cours d'école. La Municipal Müller aura l'occasion d'inviter la délégation pour discuter et avancer dans ce projet.

La Présidente lance un bravo aux enfants ! Bravo aussi aux familles et enseignant.e.s de les avoir accompagnés dans ce projet. Elle espère personnellement qu'il verra le jour, et qu'ils pourront être fiers de constater que ce qui les faisait râler les jours de pluie dans la cour de l'école, aura pu le transformer en quelque chose de très beau, un projet concret, et dont beaucoup d'enfants vont pouvoir profiter dans les années à venir. Comme quoi, il n'y a pas d'âge pour s'engager dans la société !

La Présidente remercie les pétitionnaires et invite les parents et enfants présents à quitter la salle pour la suite du déroulement de la séance et c'est sous un tonnerre d'applaudissements que les enfants sont remerciés.

## Conseil communal de Moudon

---

### **b) Préavis No 106/26 : Intentions de la Municipalité pour la création d'un futur Pôle muséal**

Rapportrice de la commission ad hoc : Madame Caroline Stevens

Rapporteur de la COGEFIN : Monsieur Frédéric Besse

La Présidente ouvre la discussion sur les rapports de commission. Elle informe que ce préavis d'intentions, et après vérification auprès de la juriste des affaires communales, les membres de l'association du Vieux-Moudon n'ont pas à se récuser.

Monsieur André Zimmermann commence par remercier la responsable du pôle muséal ainsi que toutes les personnes qui s'impliquent bénévolement et qui donnent beaucoup de leur temps.

Monsieur Zimmermann fait part de deux réflexions, la 1<sup>ère</sup> étant qu'il regrette le montant de l'investissement ce qui va obliger d'enlever des priorités sur d'autres éléments, comme pour la jeunesse, où on est en train de construire des nouvelles installations pour l'accueil de jour auprès de l'AIMLE par exemple. Des gros travaux sont en cours et il manque clairement à Monsieur Zimmermann des éléments chiffrés pour dire si oui ou non on peut aller de l'avant dans ce projet dans une gouvernance réfléchie.

La 2<sup>ème</sup> réflexion est que, vis-à-vis de la population moudonnoise, il se sent obligé de rendre attentif le Conseil, que tôt ou tard, la Municipalité répondra qu'elle aura tellement investi qu'il ne sera pas possible de revenir en arrière.

La Syndique Carole Pico reconnaît que le montant des investissements est très ambitieux mais comme elle l'a déjà dit, ce sera lissé sur plusieurs années. Il faut également tenir compte que la commune va toucher des subventions fédérale et cantonale. Si ce préavis est accepté ce soir, une plaquette de recherche de fonds est prête à partir et sera envoyée à tous les mécènes potentiels, fondations privées, entreprises, etc.

La Syndique relève que 700 à 800 entrées étaient enregistrées jusqu'à maintenant mais, avec l'exposition « Amour vache », ce sont 3'000 entrées qui ont été enregistrées sur quelques mois. La Syndique est persuadée qu'on pourrait augmenter à 8'000 entrées mais il faut s'en donner les moyens.

Monsieur Julien Pittet informe que ce n'est pas ce soir qu'on décide d'investir mais on veut donner un signe positif au Canton que nous voulons nous engager sur cette voie d'un Pôle muséal. Sur cette base-là, le Canton va nous dire combien l'Etat va soutenir ce projet et préciser diverses choses. Il invite les membres du Conseil à accepter ce préavis d'intentions.

La Syndique Carole Pico veut préciser, comme on peut le lire dans le préavis, que la Municipalité est en pleine négociations avec la Direction Générale des immeubles et du Patrimoine (DGIP) pour avoir un Droit Distinct et Permanent (DDP) non onéreux (CHF 0.-) s'étalant au minimum sur 60 ans voire 99 ans. Ce principe doit être validé par le Conseil d'Etat. Avant de présenter cette demande d'un DDP non onéreux au Conseil d'Etat, la DGIP demande que le Conseil communal se positionne ce soir ce qui est très important. Ensuite, si le Conseil d'Etat accepte, ce principe d'un DDP non onéreux fera l'objet d'une demande au Grand Conseil vaudois dans le cadre d'un EMPD (Exposé des motifs et projet de décret). C'est donc un signal fort que doit donner le Conseil communal ce soir pour obtenir ce DDP non onéreux.

## Conseil communal de Moudon

---

Monsieur Etienne Habegger demande s'il y a une explication sur le refus de CHF 0.- pour l'achat de cette bâtisse ?

La Syndique explique que la DGIP dit qu'elle ne peut pas présenter un préavis au Grand Conseil qui ne sera pas d'accord de voter un franc. Les finances cantonales ne peuvent pas aller dans ce sens-là.

Madame Caroline Stevens demande que va devenir « la Colline » si on ne donne pas un signal positif ce soir et elle espère vivement que ce préavis d'intentions soit accepté ce soir.

Madame Laetitia Seitenfus d'adresse à Monsieur André Zimmermann en lui demandant s'il a eu l'occasion de se rendre au musée dernièrement et s'il a rencontré un Zürichois (réf. au dernier Conseil) ? Monsieur Zimmermann répond par la négative. Madame Seitenfus relève que ce dernier mettait en opposition la culture et l'éducation. Or, il y a de la place pour tout le monde et que ce n'est pas incompatible. Lors du vernissage qui a eu lieu le 27 avril dernier de l'exposition « Flemme ! histoire de la fatigue », beaucoup de jeunes et des classes ont participé à cet événement et c'est incroyable de voir ce qu'ils ont fait. Il faut prendre soin de notre jeunesse et donner à chaque génération l'accès à la culture et c'est une passerelle, non seulement entre les bâtiments mais également à l'intérieur et autour des générations et pour Madame Seitenfus, c'est ce qui manque actuellement.

Monsieur Ivo Marques est un peu surpris qu'on vote sur le bouclage d'un préavis, à la conclusion 3, alors qu'en fait, il n'y a pas le tableau détaillé d'utilisation du budget de ce préavis.

La Syndique Carole Pico informe que la Municipalité fera une communication et ça sera mis de manière formelle, comme d'habitude, avec le bouclage du préavis No19/22.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. soutient les intentions exprimées par la Municipalité dans le présent préavis relatives à la création d'un futur pôle muséal,**
- 2. réserve expressément toute décision relative aux crédits d'études et de réalisation à des préavis ultérieurs de la Municipalité qui seront soumis au Conseil communal,**
- 3. prend acte que Le présent préavis, par la remise du rapport de faisabilité sur le projet de futur pôle muséal, vaut bouclage du préavis 19/22 intitulé « Demande un crédit de CHF 245'000.- pour la création d'un poste de coordinateur-trice (muséologie, historien de l'art ou métier jugé équivalent) d'une durée déterminée de deux ans à un taux d'activité de 60% pour les musées du Vieux-Moudon et Eugène Burnand ».**

**Le préavis No 106/26 est accepté par 42 voix, 3 avis contraires et 1 abstention**

La Syndique Carole Pico, au nom de la Municipalité, remercie les membres du Conseil pour l'acceptation de ce préavis qui est la conclusion de quelques années de travail et des travaux d'engagement de tous les partenaires. Cela montre que le projet est cohérent et personnellement,

## Conseil communal de Moudon

---

elle souhaite une bonne suite pour la suite et beaucoup de persévérance pour celles et ceux qui porteront ce projet dans les futures étapes.

### **c) Préavis No 107/26 : Modification des statuts de l'Association intercommunale du SDIS Haute-Broye**

Rapporteur de la commission : Monsieur Ivo Domingues

Rapporteuse de la COGEFIN : Madame Céline Ombelli

La Présidente ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Ivo Marques demande à la Municipalité si elle a déjà connaissance de la décision de la commune de Montanaire.

Le Municipal Raphaël Tatone répond par la négative.

Monsieur Dorian Maroelli dit que c'est un gros risque si la commune de Montanaire s'oppose à cette acquisition, quelles seraient les alternatives et la Municipalité a-t-elle envisagé un droit de superficie permanent par exemple ?

Le Municipal Raphaël Tatone répond que si la commune de Montanaire refuse, cela ne peut que retarder le projet et n'étant pas demandeur, la Municipalité ne va pas aller par un droit de superficie.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accepte la modification des statuts de l'Association intercommunale du SDIS Haute-Broye proposés dans le présent préavis,**
- 2. fixe le plafond d'endettement à CHF 2'000'000.-.**

**Le préavis No 107/26 est accepté à l'unanimité**

Le Municipal Raphaël Tatone, au nom du SDIS, remercie les membres du Conseil pour l'acceptation de ce préavis.

### **d) Préavis No 108/26 : Demande d'un crédit d'investissement de CHF 671'000.- pour le réaménagement du parking public sur la parcelle communale n° 450 Ancien Stand**

Rapporteur de la commission : Monsieur Georges-Alexandre Duc

Rapporteur de la COGEFIN : Monsieur Jakup Isufi

La Présidente ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Willy Blaser ne comprend vraiment pas pourquoi il n'est pas prévu de l'électromobilité sur ce parking qui est en plein essor et au vu de la situation internationale depuis décembre la benzine

va encore sérieusement augmenter. Il manque vraiment une vision d'avenir et à long terme sur ce préavis.

Le Municipal Raphaël Tatone répond que la Municipalité a réfléchi à l'idée de mettre des bornes. Elle ne veut pas les mettre sur ce parking de l'Ancien Stand mais à la bifurcation du chemin de Bronjon et le chemin du Martinet 1 où six places de parc se trouvent vers le transformateur de la Romande Energie. L'idée de la Municipalité est d'installer des bornes à cet endroit, ce qui reviendra aussi meilleur marché et éviter ainsi de mettre des bornes en plein milieu d'une place de fête comme le parking de l'Ancien-Stand.

Monsieur Georges-Alexandre Duc reprend la parole « non pas pour faire la leçon, mais parce que trop c'est trop. Et aujourd'hui, il veut parler d'un sujet qui démontre à lui seul l'écart entre les discours et les actes : L'électromobilité à Moudon ».

### **1. Une politique à court terme qui nous coûte cher.**

*Vous prévoyez des places de parc amorti sur 40 ans, mais pour l'Électrique, vous nous proposez 2 ou 3 bornes gérées probablement par une multinationale. J'y reviendrai plus tard comme si c'était une réponse suffisante. Où les habitants du centre-ville gareront-ils leur voiture le soir ? dans les parkings que vous supprimez ? Et quand ils voudront recharger ? Dans 5 ans, quand la législation interdira les moteurs thermiques ? Qu'est-ce qu'on fera ? Ce sera trop tard. Une voiture passe 80% de sa vie à l'arrêt. 80% ! C'est là, pendant ces heures d'immobilité, qu'on peut recharger lentement, intelligemment, sans surcoût, mais encore faut-il anticiper.*

### **2. Une dépendance qui nous étrangle.**

*Aujourd'hui, nous dépendons d'un détroit de 55 km au Moyen-Orient et de géants pétroliers qui se gavent sur notre dos. Combien de crises faudra-t-il encore pour agir ? La transition est inévitable : la loi l'impose, la logique l'exige, les citoyens la préparent. Pourquoi Moudon traîne-elle ?*

### **3. Des bornes sous-utilisées... parce que trop chères**

*Les bornes actuelles sont peu utilisées. Pourquoi ? Parce que recharger chez soi coûte moins cher ! Les propriétaires installent leurs propres bornes, mais les locataires, les habitants du centre, eux, n'ont pas cette chance. Et qui rachètent EVPass ? Shell. Deux bornes à Moudon, un monopole en train de se constituer. Est-ce ça votre vision de l'énergie locale ?*

### **4. Un plan énergie-climat... qui reste sur le papier**

*Vous avez voté un plan Energie et Climat communal qui promeut l'électromobilité. Où est la concrétisation ? La loi fédérale permet désormais de vendre son énergie à son voisin ou à une borne de recharge. Pourquoi ne pas créer une communauté solaire qui alimente des bornes communales ? Pourquoi ce préavis ne propose rien ? juste des promesses creuses, alors que les moudonnois regardent le train passer ?*

### **Conclusion : Moudon mérite mieux**

*Être dans un organe exécutif, c'est prévoir. Prévoir, c'est anticiper. Aujourd'hui, vous ne faites ni l'un ni l'autre. Les citoyens passent à l'électrique malgré vous, les entreprises privées profitent de votre inaction. Et Moudon ? elle reste à la traîne.*

*Ce soir, j'appelle de mes vœux les plus chers que vous fassiez preuve d'anticipation et veut que vous corrigiez votre vision pour permettre à cette nouvelle place de parc d'être équipée à moyen terme en mobilité électrique. Parce que si vous ne le faites pas, les moudonnois le feront sans vous.*

## Conseil communal de Moudon

---

*En tant que rapporteur du présent préavis et n'étant pas soutenu par ma commission, j'ai commis une erreur en vous demandant à l'unanimité de voter les conclusions du préavis ? Je souhaite donc proposer l'amendement suivant : « Demande à la Municipalité que le parking soit pré-équipé pour permettre la pose ultérieure, en prenant sur les CHF 60'000.- de divers ou imprévu, présenté ou par tout autre moyen.*

*Je vous remercie pour votre attention, m'excuse de ne pas avoir présenté cet amendement avant (ma décision a été prise en fin de journée) et vous invite à voter cet amendement pour les raisons citées ci-dessus.*

Le Municipal Raphaël Tatone n'a rien d'autre à ajouter. Il y a un projet de mettre de l'électromobilité ailleurs que sur cette place de parc de l'Ancien Stand. La Municipalité n'est pas contre l'électromobilité, par ce que c'est dans l'air du temps, et elle est consciente de ce qui se passe actuellement. La Municipalité va faire quelque chose peut-être dans le sens de ce souhaite Monsieur Duc, quelque chose de privé avec une entreprise locale comme ça elle aura la maîtrise dessus.

La Présidente Elsa Bonhert-Deprez, avant de continuer la discussion, informe que selon le règlement, une conclusion peut être amendée mais l'amendement tel que présenté ce soir ne peut pas être reçu.

Monsieur Ivo Marques souhaite connaître le nombre de places de parc qui seront supprimées au centre-ville et combien vont être créées.

Le Municipal Raphaël Tatone répond les places supprimées concernent toute la Rue du Temple et toute la Grand'Rue.

Madame Karine Weber demande dans quel délai ces places concernant les deux rues mentionnées seront supprimées.

Le Municipal Jean-Philippe Steck informe qu'elles seront supprimées lors de la 2<sup>ème</sup> étape de la rénovation du centre-ville dans une année environ. Les travaux vont s'étaler sur une période de quinze mois et les places de parc seront supprimées progressivement.

Le Municipal Raphaël Tatone, concernant les deux roues, souligne que 9 places seront rajoutées sur la place de l'Ancien Stand, qui se rajoutent aux 13 places qui sont sur la place du Bicentenaire, ainsi qu'aux 14 places sur le parking de la Migros et aux 5-6 places dans d'autres parkings, donc dans un rayon de 150 mètres, il y aura une quarantaine de places pour les deux roues, sans oublier ce qui sera fait avec l'interface de la Gare.

Madame Laetitia Seitenfus demande s'il y aura des arceaux dessus les vélos ?

Le Municipal Raphaël Tatone informe que non mais ce sera certainement différent avec l'interface de la Gare qui n'a rien à voir avec les places de parc à l'Ancien Stand.

Le Municipal Felix Stürner apporte quelques explications. Il rencontre ce mercredi le responsable de FuturRail pour discuter et négocier sur un projet d'installation sur le parking de la Migros d'un abri pour deux roues fermé et sécurisé tel celui des Croisettes à Lausanne mais en plus petit. Le modèle définitif n'est pas encore fixé. Un test avec cette vélo station se fera et ce sera à la future

## Conseil communal de Moudon

---

Municipalité de prendre la suite et essayer une deuxième année pour voir le succès ou non de ces négociations. Peut-être de ne pas laisser forcément cette station là où elle sera pendant cette phase de test mais en tout cas intégrée dans cette interface. L'idée est que dans un avenir plus ou moins lointain, avec la fameuse Moudon 2.0, on prévoit l'ajout d'un passage souterrain et l'aménagement d'une zone de transbordement rail-route.

Monsieur Philippe Hofer estime que dépenser CHF 10'000.- par place de parc est beaucoup trop cher alors que ce sont déjà des places de parc stabilisées. De plus, on perd toute flexibilité pour modifier cette place lors de manifestations.

Le Municipal Raphaël Tatone relève, comme décrit dans le rapport, que le revêtement sera réalisé en grille-gazon supportant le passage des poids lourds, ce qui permettra le maintien des manifestations existantes. La pérennité de ces événements est ainsi assurée. En faisant cet aménagement, le parage sera aussi plus structuré et on évitera des véhicules mal parqués et des griffures de carrosserie.

Monsieur André Zimmermann estime qu'il s'agit d'assurer un nombre de places suffisant. Il s'interroge tout de même si des pavés ne suffiraient pas pour ces places de parc ? Il aurait préféré que cet argent soit utilisé pour la réflexion de faire une jolie place de fête sur cet Ancien Stand pour les sociétés locales.

Le Municipal Raphaël Tatone informe que l'Ancien Stand est un projet à part qui existe depuis de nombreuses années où la nouvelle Municipalité devra s'atteler à faire quelque chose de valable sur cet Ancien Stand.

Monsieur Willy Blaser remarque qu'on nous parle de places de parc à créer et en même temps de suppression des places au centre-ville. Il rappelle quand même au Conseil que c'est ce dernier qui aura le dernier mot sur ce centre-ville Il et, pour le moment, on n'a pas eu de plan et de préavis, donc les places ne sont pas encore supprimées. Il faut attendre le préavis de la Municipalité dans la prochaine législature concernant le centre-ville Il et donc ne pas mettre la charrue avant les bœufs.

La Syndique Carole Pico estime important de faire ce réaménagement du parking à l'Ancien Stand car, avec l'interface de la Gare, on va perdre quelques places sur la place du Bicentenaire. En fait, la Municipalité à une vision de refaire pour gagner des places de parc sur l'Ancien Stand pour les mettre à disposition des gens qui viennent à Moudon et ne pas avoir de déficit de places de parc.

Le Municipal Raphaël Tatone, pour répondre à Monsieur Blaser, relève que plus d'une fois il s'est dit que la Municipalité n'anticipait pas et là, on met la charrue avant les bœufs ! Si le centre-ville Il devait être accepté avec la suppression des places de parc, la Municipalité aurait anticipé car les places de parc seront déjà faites.

Monsieur Ivo Marques fait remarquer que, dans les conclusions du rapport de la COGEFIN, il est fait mention du préavis No 103/26 alors qu'il s'agit du No 108/26.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

## Conseil communal de Moudon

---

1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 671'000.- TTC pour le réaménagement du parking public sur la parcelle communale n° 450 – Ancien Stand,**
2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
3. **prend acte que l'investissement sera amorti en 40 ans,**
4. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

**Le préavis No 108/26 est accepté par 31 voix, 9 avis contraires et 6 abstentions**

Le Municipal remercie les membres du Conseil pour avoir accepté ce préavis.

- e) Préavis No 109/26 : Demande d'un crédit d'étude de CHF 121'000.- pour le projet d'exécution de l'étape I de la réfection de chemins d'améliorations foncières (AF)**

Rapporteur de la commission : Monsieur André Zimmermann

Rapporteuse de la COGEFIN : Madame Filiz Demir

La Présidente ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Ivo Marques relève que le chemin b no 19 n'apparaît pas dans le rapport, est-ce que ça veut dire que c'est un chemin privé et que l'entièreté de la réfection est à la charge de la commune ?

Le Municipal Gzim Rama répond que c'est bien un chemin privé mais les propriétaires ont été contacté et la Municipalité n'a toujours pas de nouvelles. Pour des raisons de sécurité, la Municipalité qui va prendre en charge la réfection et récupérera ultérieurement le montant.

Madame Françoise Matthey n'a pas bien compris concernant les CHF 900'000.- c'est pour les 43 km ?

Monsieur André Zimmermann lui répond que le montant de CHF 900'000.- concerne une partie des 12 km qui doivent être refaits.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

1. **accorde un crédit d'étude maximum de CHF 121'000.- TTC pour le projet d'exécution de l'étape 1 pour la réfection de chemins d'améliorations foncières, dont à déduire toute subvention ou participation de tiers,**
2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
3. **prend acte que l'investissement sera traité selon les principes comptables énoncés dans le chapitre des incidences financières du présent préavis,**

#### 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

**Le préavis No 109/26 est accepté par 43 voix, 1 avis contraire et 2 abstentions**

Le Municipal Gzim Rama remercie l'assemblée pour avoir accepté ce préavis.

### 3. Propositions individuelles

Madame Caroline Stevens relate l'accident qui a eu lieu sur la nouvelle place de jeux des Terreaux où un enfant sur une balançoire a été poussé violemment par des pré-adolescents et la balançoire a fait un tour complet. L'enfant bien sûr est tombé et la Police ainsi qu'une ambulance sont intervenues. Quelques jours après l'accident les enfants de 12-14 ans n'ont pas changé d'attitude et ils ont recommencé à pousser les occupants de la balançoire trop fort. Madame Stevens trouve que ça représente un danger et propose d'engager un éducateur afin de surveiller les lieux quelques après-midi pour leur faire comprendre les dangers d'un tel comportement et également installer un panneau avec des règles à observer à l'entrée du parc.

Le Municipal Felix Stürner relève que l'intervention de Madame Stevens lui fait penser à une intervention d'un membre éminent de ce Conseil dans la législature précédente pour un autre objet et qui avait fait polémique avait pointé du doigt un collègue Municipal en disant que c'est notre Golgotha. Le Municipal Stürner pense que le parc des Terreaux va devenir son Golgotha, notamment pour la fin de cette législature et remercie Madame Stevens d'avoir agrandi sa croix puisque, effectivement, depuis le début les critiques ont fusé sur ce projet.

Le Municipal Stürner et toute la Municipalité déplore bien sûr cette situation mais on sait que ça coûte extrêmement cher d'engager du personnel de sécurité 24h/24h, pour la sécurité, les déprédations etc. et on ne peut pas mettre un Securitas derrière chaque enfant. La seule solution raisonnable qu'il voit, c'est la conscience citoyenne et ça rejoint la problématique de Monsieur Blaser. Les panneaux avec les règles du comportement dans les parcs sont souvent tordus et doivent être changés et ça ne change rien, c'est vraiment une affaire de conscience citoyenne et il va aussi de la responsabilité des personnes qui se trouvent sur place dans ces parcs de jeux.

Madame Caroline Stevens remercie le Municipal pour ses propos mais estime qu'on ne peut pas comparer les déprédations et les nuisances sonores avec un après-midi traumatisant pour les enfants avec la venue d'une ambulance et de la Police, c'est vraiment injustifié. Si des panneaux sont visibles, les rares pères et mères qui ne sont pas scotchés sur leur smartphone, pourront aussi indiquer aux ados et pré-adolescents qu'il y a des règles et qu'il faut les appliquer et Madame Stevens est assurée que ça fonctionne.

Le Municipal Felix Stürner informe qu'il y a un panneau dans le parc des Terreaux et places de jeux diverses et les règles sont posées. Malheureusement, quelquefois, les panneaux sont vandalisés

Madame Angélique Bionaz confirme qu'il y a un panneau avec les règles à respecter dans le parc des Terreaux et explique qu'elle a passé tous les jours lors de ses vacances à expliquer à ces jeunes ados les règles de savoir-vivre. Elle rejoint les propos du Municipal Stürner concernant la conscience citoyenne.

Monsieur Willy Blaser a passé plus d'une fois lors de balades et a remarqué que le passage des escaliers de la Poterne est fermé pour une durée indéterminée. Il a également été interpellé par des citoyens à ce sujet. Qu'en est-il ? Est-ce qu'il y a quelque chose qui va se faire ou ce passage va rester définitivement fermé ?

## Conseil communal de Moudon

---

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que le problème est qui va payer quoi, la commune ou le Canton ? Malheureusement ça prend beaucoup de temps et ça implique beaucoup de services cantonaux, des privés et la commune. A ce jour, rien n'est déterminé quant à savoir qui paie quoi. Il est difficile de s'engager, en tout cas d'engager la commune sur des travaux sans savoir si on va avoir une participation cantonale ou quelle sera l'ampleur de la participation des privés. La Municipalité est consciente que c'est difficile aussi pour les riverains car la fermeture de ce passage engendre un détour important et mais elle fait aussi tout son possible par rapport à une intervention qui devra forcément se faire par étape, d'abord par une couverture des escaliers puis la sécurisation des murs qui relèvent plutôt des parties privées entre autres. La Municipalité demande un peu de compréhension des riverains par rapport à ces délais qui sont anormaux et sait que c'est un sujet sensible.

Monsieur André Zimmermann demande où en est-on concernant le règlement du Conseil ?

La Présidente du Conseil lui répond que le règlement est en phase finale d'impression et sera remis aux membres du Conseil lors de l'assermentation.

Madame Francine Chevalley a été sollicitée par Madame Anita Ehrler pour la remplacer à l'assemblée de l'AIMLE et, en même temps, Madame Chevalley avait l'assemblée de l'Oasis. Elle est étonnée que deux assemblées intercommunales puissent avoir lieu le même soir.

La Présidente lui répond que les organismes ne mettent pas leurs agendas en commun d'où l'intérêt d'avoir des remplaçants parfois sur certaines délégations. Si une personne ne peut pas assurer un remplacement quelconque, il faut solliciter une autre personne dans son groupe.

Monsieur Georges-Alexandre Duc affirme que c'est seulement le suppléant qui peut remplacer mais on ne peut pas faire appel à un autre membre de son parti politique.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 22h02, la Présidente clôt la 1<sup>ère</sup> partie de la séance du Conseil communal. La suite des discussions se dérouleront à huis clos. Elle invite les membres de la Municipalité, les représentants de la presse et le public à bien vouloir quitter le bâtiment.

La Présidente Elsa Bonhert prie les membres du Conseil de rester à leur place pour le moment afin de recevoir quelques informations.

### Conseil communal de Moudon

**La Présidente :**

**La Secrétaire :**

**Elsa Bonhert Deprez**

**Nicole Wyler**